

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingtième jour du mois d'avril deux mille dix-sept (20 avril 2017), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2017-04-4686

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2017
5. Traitement et valorisation du bois (OS-786)
6. Traitement et valorisation du bois et des branches (OS-787)
7. Traitement et valorisation de branches seulement (OS-788)
8. Report de vacances de la période de référence du directeur général
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-04-4687

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
30 MARS 2017**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 30 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-04-4688

TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS (OS-786)

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de bois ;

ATTENDU que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

ATTENDU le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Coût global (taxes en sus)
Enfouibec inc.	96 000 \$
Bellemare Environnement inc.	110 000 \$
BRQ inc.	49 000 \$

ATTENDU la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-786, pour le traitement et la valorisation du bois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise BRQ inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-04-4689

**TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS ET DES
BRANCHES (OS-787)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de bois ainsi que des branches ;

ATTENDU que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

ATTENDU le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Coût global (taxes en sus)
Enfouibec inc.	80 000 \$
Bellemare Environnement inc.	-
BRQ inc.	89 000 \$

ATTENDU la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac et résolu d'octroyer le contrat OS-787, pour le traitement et la valorisation du bois et des branches, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Enfouibec inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-04-4690

**TRAITEMENT ET VALORISATION DE BRANCHES
SEULEMENT (OS-788)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de branches ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

ATTENDU le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

Entreprises	Coût global (taxes en sus)
Enfouibec inc.	64 000 \$
Bellemare Environnement inc.	90 000 \$
BRQ inc.	75 000 \$

ATTENDU la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-788, pour le traitement et la valorisation des branches seulement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Enfouibec inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-04-4691

**REPORT DE VACANCES DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU que le directeur général demande au conseil d'administration d'autoriser le report administratif de quinze jours de vacances, et ce, en lieu et place d'un paiement de quinze jours à la fin de la période de référence se terminant le 30 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'autoriser le report de quinze jours de vacances du directeur général de la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 à la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-04-4692

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures cinq minutes (18 h 05).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE